

Projet pédagogique

Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Andouillé

Périscolaire · Mercredis · Vacances scolaires

Commune d'Andouillé

Service Enfance-Jeunesse

Année scolaire 2026-2027

Sommaire

Sommaire	1
1. Présentation de la structure.....	2
2. Le parcours de l'enfant : axes pédagogiques.....	2
3. Inclusivité, hygiène et santé.....	4
4. Organisation de l'équipe pluri-professionnelle	5
5. Modalités d'accueil et rythmes de vie	6
6. Restauration scolaire et temps du repas.....	7
7. Modalités d'inscription et tarification	7

1. Présentation de la structure

1.1 Localisation et cadre de vie

L'Accueil de Loisirs d'Andouillé se situe **Impasse de la Daumerie à Andouillé**. Les locaux, ouverts en mars 2018, accueillent les enfants dans un cadre adapté à leurs besoins de développement et de loisirs.

Espaces intérieurs :

- 4 salles d'activités
- 1 self-service
- 1 atrium
- 1 salle de sieste / dortoir
- 1 infirmerie
- 1 salle de rangement pour le matériel pédagogique
- 2 bureaux administratifs

Espaces extérieurs :

- 1 cour de récréation avec préau
- 1 espace enherbé
- 1 local de rangement extérieur

1.2 Public accueilli et périodes d'ouverture

L'ALSH accueille les enfants de **3 à 12 ans** (de la Très Petite Section au CM2).

- **Période scolaire** : Accueil périscolaire matin et soir + Mercredis (journée ou demi-journée).
- **Vacances scolaires** : Tout le mois de juillet et la seconde quinzaine d'août (du 17 au 28 août).

2. Le parcours de l'enfant : axes pédagogiques

AXE 1 : Grandir, s'autonomiser et se respecter

1.1 – Développer l'autonomie

- Mettre en place des temps passerelles entre les tranches d'âge et les espaces.
- Proposer des interventions adaptées à chaque tranche d'âge autour de la gestion des émotions.
- Mettre à disposition des outils d'expression émotionnelle (émotiomètres, espaces d'expression).
- Faciliter le rangement autonome grâce à un affichage visuel (images/pictogrammes par emplacement).

- Créer un espace créatif autonome avec régulation des places.

1.2 – Respecter l'intimité, le corps et les limites de chacun

- Sensibiliser à la notion d'intimité, de consentement et de respect du corps à travers la littérature jeunesse, des contes et des temps de débat philo.

1.3 – Accompagner les étapes du développement et les transitions

- Pérenniser le parrainage : les plus grands accompagnent et aident les plus petits dans la vie quotidienne.
- Mettre en place un planning interactif sous forme de pictogrammes pour aider les maternelles à se repérer dans le temps.

AXE 2 : Vivre ensemble et se sentir en sécurité

2.1 – Garantir la sécurité physique, morale et affective

- Construire des règles de vie communes avec les enfants dès le début de chaque période.
- Adapter les activités aux capacités, rythmes, besoins et âges de chaque enfant.
- Réguler la circulation des enfants entre les espaces pour préserver leur sécurité et leur intimité.
- Assurer une présence et une écoute bienveillantes pour permettre à chacun d'exprimer ses difficultés ou besoins.

2.2 – Prévenir et gérer les conflits

- Mettre en place des outils de suivi et de régulation du comportement.
- Créer un « espace refuge » (tipi, matériel de dessin, écriture) permettant aux enfants de s'isoler pour apaiser leur colère ou leurs tensions.

2.3 – Réguler son comportement et respecter le collectif

- Installer des repères visuels de régulation du bruit et du comportement (ex. feu tricolore).
- Élaborer une charte de résolution de conflits basée sur la Communication Non-Violente (CNV).
- Responsabiliser les enfants à travers des rôles de la vie quotidienne (mercredis et vacances).
- Découvrir les métiers (notamment celui de l'animation) en proposant des inversions de rôles ponctuelles.

AXE 3 : Découvrir et s'investir

3.1 – Proposer une dynamique de projets

- Construire des fil rouges thématiques au fil de l'année.
- Mettre les enfants à contribution pour la planification des activités.

- Accompagner les plus grands (élémentaires) dans la création et la conduite de grands jeux.
- Utiliser une mascotte fil rouge pour rythmer les activités des plus jeunes.
- Organiser des temps forts d'échanges avec les familles : spectacle de fin d'année, pot de convivialité, projection de diaporamas rétrospectifs.

3.2 – Valoriser la participation citoyenne

- Mettre à disposition une boîte à idées et un tableau de propositions d'activités.

3.3 – Favoriser l'expérimentation sécurisée

- Instaurer un « permis de compétences » autorisant l'utilisation d'outils complexes (pistolet à colle, cutter) après sensibilisation à la sécurité.
- Découvrir le patrimoine local et la commune à travers des sorties à pied ou à vélo.

3. Inclusivité, hygiène et santé

3.1 Inclusion et accueil des enfants en situation de handicap

- **Accessibilité** : Bâtiment entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Inclusion** : L'équipe valorise la différence et adapte ses postures pédagogiques, ses activités et ses espaces pour garantir la participation de tous.

3.2 Projets d'Accueil Individualisé (PAI) & Médicaments

- **PAI** : Prise en compte des besoins spécifiques (troubles de la santé, allergies, troubles du spectre de l'autisme, troubles du comportement) en lien étroit avec la famille, l'école et le service de restauration.
- **Traitements médicaux** : Seule la responsable (ou la direction) est habilitée à administrer un traitement médical, sous réserve de la présentation d'une **ordonnance médicale en cours de validité** et d'une autorisation parentale.
- **Protocoles allergiques** : Un repas de substitution est fourni par la restauration ou un pique-nique est prévu par la famille selon la convention établie.

3.3 Protocoles d'hygiène et soins

- **Lavage des mains** : Systématique après les activités extérieures, avant et après les repas, et après chaque passage aux toilettes.
- **Gestion du linge** : Du linge de rechange est disponible au centre. Un registre de prêt est tenu pour garantir le retour des vêtements. Un change complet est demandé dans le sac des enfants de maternelle.
- **Premiers secours** : Une infirmerie est équipée pour dispenser les soins bénins dans le respect de la confidentialité. En cas d'urgence grave, la direction applique immédiatement le protocole d'urgence (15/112) et avertit la famille.

4. Organisation de l'équipe pluri-professionnelle

4.1 Fonctionnement et concertation

- **Avant la saison** : 3 réunions de préparation pour favoriser la cohésion d'équipe et construire la programmation.
- **Pendant les ouvertures** : 1 réunion hebdomadaire pour faire le bilan de la semaine écoulée et ajuster le planning de la semaine suivante (sorties, grands jeux).

4.2 Rôles et missions

Rôle	Missions principales
Direction	• Élaborer et faire vivre le projet pédagogique. • Manager, accompagner et former l'équipe pédagogique et les stagiaires BAFA. • Gérer l'administratif, le budget, la santé et la restauration. • Assurer la relation avec les familles, la municipalité et les partenaires extérieurs. • Garantir le respect des réglementations DDSC/SDJES.
Animation	• Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. • Proposer des activités adaptées, variées et motivantes. • Être des repères bienveillants et favoriser le dialogue avec les enfants. • Assurer la transmission d'informations avec les familles. • Impliquer les enfants dans la vie du centre.
Référent Santé / Hygiène <i>Mission spécifique</i>	• Assurer le suivi des fiches sanitaires de liaison. • Veiller au réassort de la pharmacie et à la tenue du registre de soins. • Garantir le respect des règles d'hygiène strictes.

4.3 Cadre professionnel et déontologie

Chaque membre de l'équipe s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Ponctualité, tenue et présentation adaptées à la fonction.
2. Interdiction absolue de fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'établissement ainsi qu'à la vue des enfants et des familles.

3. Devoir de réserve, politesse et respect envers le public et les collègues.
4. Participation active aux réunions et préparation assidue des temps d'animation.

5. Modalités d'accueil et rythmes de vie

5.1 Accueil Périscolaire (Jours d'école)

Déroulement type

- **Matin (7h15 - 8h35) :**
 - 7h15 - 8h20 : Accueil échelonné. Séparation spatiale pour un réveil échelonné (salle maternelle pour les PS/MS/GS ; salle élémentaire pour les CP/CM2).
 - 8h20 : Prise en charge des maternelles par l'ATSEM.
 - 8h25 : Accompagnement à pied des élémentaires vers l'école par les animateurs (regroupement avec le car).
- **Soir (16h30 - 18h45) :**
 - Prise en charge des enfants à la sortie des classes.
 - Goûter, puis jeux libres en extérieur ou intérieur.
 - Mise à disposition d'un espace calme dédié aux devoirs.
 - Fermeture de la structure à 18h45.

5.2 Mercredis et Vacances Scolaires

Répartition des groupes

- **Mercredis** : 4 groupes d'âges (TPS/PS/MS • GS/CP • CE1/CE2 • CM1/CM2).
- **Vacances scolaires** : 3 groupes d'âges (TPS/PS/MS • GS/CP • CE/CM).

Remarque : une souplesse est accordée pour changer un enfant de groupe si son rythme ou son besoin d'intégration le nécessite.

5.3 Journée type en ALSH : mercredis et vacances scolaires

Horaire	Déroulement
07h15 – 08h30	Garderie du matin : arrivée échelonnée et jeux calmes autonomes.
08h30 – 09h30	Accueil des familles : échanges avec les parents et arrivée progressive.
09h30 – 10h00	Temps collectif : rassemblement et danse de l'été en période estivale.
10h00 – 11h30	Activités du matin : animations guidées ou projets thématiques.
11h30 – 12h00	Temps libre : transition avant le repas et jeux au choix.
12h00 – 13h00	Repas / self : passages échelonnés au restaurant scolaire.

Horaire	Déroulement
13h00 – 13h30	Temps libre / sieste : départ en sieste des PS/MS avec histoire, ou jeux libres.
13h30 – 14h00	Temps calme : repos, relaxation, lecture ou jeux calmes.
14h00 – 15h30	Activités de l'après-midi : animations guidées, grands jeux ou sorties.
15h30 – 16h00	Temps libre : transition douce avant le goûter.
16h00 – 16h30	Goûter et bilan : temps gourmand et bilan de la journée avec les enfants.
16h30 – 17h15	Accueil des familles : départ échelonné des enfants et échanges.
17h15 – 18h30	Garderie du soir : jeux d'attente. Fermeture à 19h00 les mercredis.

6. Restauration scolaire et temps du repas

6.1 Modalités du service

- **Maternelles (TPS-MS) :** Service à l'assiette. Les plateaux sont préparés avant l'arrivée des enfants pour leur éviter l'attente. Les animateurs accompagnent la découpe des aliments et le service de l'eau.
- **Élémentaires (GS à CM2) :** Service en self-service. Les enfants composent leur plateau en respectant la règle d'équilibre (au moins 2 éléments en plus du plat principal).
- **Posture des animateurs :** Les animateurs déjeunent à la même table ou dans la même salle que les enfants pour maintenir un cadre convivial, veiller au bon déroulement du repas et encourager la découverte du goût.

7. Modalités d'inscription et tarification

7.1 Inscriptions et réservations

Toutes les démarches s'effectuent via le **Portail Citoyen**.

- **Périscolaire (Matin/Soir) :** Réservation possible jusqu'à la veille.
- **Restauration scolaire :**
 - Lundi : réservation au plus tard le vendredi précédent avant 12h.
 - Mardi, Jeudi, Vendredi : réservation au plus tard la veille avant 12h.
 - Mercredi : réservation au plus tard le dimanche précédent avant minuit.
- **Mercredis :** Inscription à la journée ou à la demi-journée jusqu'au dimanche soir précédent.
- **Vacances scolaires :** Inscription obligatoire à la **journée complète**, avant la date limite mentionnée sur les plaquettes d'information.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ou motif d'urgence sera facturée.

7.2 Grilles Tarifaires

A. Tarifs Garderie & Accueil de Loisirs (Tarifs selon Quotient Familial - QF)

1. Commune d'Andouillé

Prestation / Horaires	QF ≤ 700	QF ≤ 1000	QF ≤ 1250	QF ≥ 1251
Garderie Matin 1 (7h15 - 7h30)	0,90 €	0,95 €	1,00 €	1,05 €
Garderie Matin 2 (7h30 - 8h30 / 9h00)	1,60 €	1,65 €	1,70 €	1,75 €
Journée ALSH	7,80 €	8,00 €	8,30 €	8,80 €
Demi-journée (<i>Mercredis</i>)	3,90 €	4,00 €	4,15 €	4,40 €
Garderie Soir 1 (16h30/17h15 - 17h30/18h30)	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €
Garderie Soir 2 (17h30 - 18h30)	1,20 €	1,25 €	1,30 €	1,35 €
Garderie Soir 3 (18h30 - 18h45)	0,90 €	0,95 €	1,00 €	1,05 €

2. Hors Commune

Prestation / Horaires	QF ≤ 700	QF ≤ 1000	QF ≤ 1250	QF ≥ 1251
Garderie Matin 1 (7h15 - 7h30)	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €
Garderie Matin 2 (7h30 - 8h30 / 9h00)	2,25 €	2,30 €	2,40 €	2,45 €
Journée ALSH	10,00 €	10,20 €	11,70 €	12,30 €
Demi-journée (<i>Mercredis</i>)	5,45 €	5,60 €	5,85 €	6,15 €
Garderie Soir 1 (16h30/17h15 - 17h30/18h30)	1,80 €	1,85 €	1,90 €	2,00 €
Garderie Soir 2 (17h30 - 18h30)	1,70 €	1,75 €	1,80 €	1,90 €
Garderie Soir 3 (18h30 - 18h45)	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €

Pénalité de retard : Tout dépassement de l'horaire de fermeture du soir (au-delà de 18h45 ou 19h00 selon la période) sera facturé **5,00 € par tranche de 15 minutes de retard**.

B. Tarifs Restauration Scolaire

Public / Statut	Maternelle Réservé	Maternelle Non réservé	Élémentaire Réservé	Élémentaire Non réservé
Contribuables locaux Commune	3,90 €	5,85 €	4,20 €	6,30 €
Non-contribuables Hors commune	4,45 €	6,68 €	4,80 €	7,20 €

Majoration : Tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais impartis fait l'objet d'un tarif majoré de **50 % (tarif x 1,5)**.

C. Tarifs des Sorties et Activités Extérieures (Vacances)

Les sorties spécifiques organisées durant les vacances scolaires font l'objet d'une tarification additionnelle :

- **Petite activité / Petite sortie :** 4,00 €
- **Moyenne activité / Moyenne sortie :** 6,00 €
- **Grande activité / Grande sortie :** 12,00 €
- **Très grande sortie (ex. Parc d'attractions) :** Tarification au réel selon la grille de la sortie.